

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA MANCHE
PORTANT SUR L'ANNEE 2016

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Manche est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés au cours de l'année 2016 s'affiche pour la deuxième année consécutive en recul sur un an : 1712 dossiers contre 1871 soit une baisse de 8.5% (contre -8.6% en 2015).

Ce repli est plus marqué au niveau régional (-10.8%) et national (-10.5%).

Si le taux de redépôts recule de 0.5 point, il concerne encore près d'un dossier sur deux.

Recevabilité et orientation

Parallèlement à la baisse du nombre de dossiers déposés, les dossiers soumis pour examen de la recevabilité sont en repli de 10.2%. Parmi les dossiers recevables, 49.8% présentaient une capacité de remboursement négative. Le taux de dossiers irrecevables augmente et passe de 7.9 % à 10.1% des dossiers soumis à l'examen de la recevabilité. Ce taux d'irrecevabilité, supérieur à celui relevé au niveau national (8.4%), se justifie par une hausse des rejets consécutifs à des redépôts sans évolution de la capacité de remboursement.

La part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel progresse d'environ 5 points et représente 45.8% des dossiers.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Les effets de la loi bancaire, qui permet, depuis 2014, d'accélérer le traitement des dossiers dont l'endettement ne peut être intégralement soldé sur la durée maximale (hors dossier avec un actif immobilier) sont encore perceptibles. De ce fait, la part des solutions amiables ne représente plus que 11.2 % des dossiers traités (13% un an plus tôt). En revanche, la part des dossiers ayant fait l'objet d'une recommandation d'effacement des dettes progresse de presque 4 points pour atteindre 37.1% au détriment des mesures imposées ou recommandées en repli dans les mêmes proportions.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Conformément au souhait du législateur, le taux de solutions pérennes progresse de 4 points et s'établit à 87.1% soit respectivement 3 et 5 points au-dessus des références régionales et nationales. Néanmoins, le taux de redépôts demeure à un niveau élevé, soit 48.9% des dossiers déposés alors même que les mesures provisoires, sont, pour l'essentiel, utilisées afin de permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation ou encore, pour les propriétaires, de vendre leur bien quand le maintien dans le logement s'avère impossible.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunion de concertation annuelle avec les juges et greffiers en charge du surendettement dans le département et présentation des nouvelles modalités de gestion des courriers
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	17	Des échanges d'informations entre les deux services ont eu lieu avant ou après chaque réunion de la CCAPEX ; la représentante de la CCAPEX a assisté à 2 réunions de la commission
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 4</i>	Formation/Information sur la procédure de surendettement et la procédure du droit au compte au profit des travailleurs sociaux de la SNCF et d'AREVA
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 44</i>	Formation/Information sur la procédure de surendettement et la procédure du droit au compte
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 18</i>	Formation/Information sur la procédure de surendettement et la procédure du droit au compte. Rencontre avec le Président et le Directeur de l'UDAF pour planifier des actions de formation et développer un partenariat pour l'éducation financière des publics
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3 réunions	2 réunions de banquiers : Présentation des évolutions législatives et rappel de la procédure du droit au compte. Rencontre avec le service contentieux d'un office public d'HLM pour échanger sur la procédure et faciliter les échanges entre les deux services.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 sessions	actions d'information au profit de 3 classes de 3ème d'un collège situé en réseau d'éducation prioritaire (63 élèves, 4 enseignants)

Relations avec les Tribunaux :

Les deux réunions de concertation avec les juges en charge du surendettement dans la Manche ont été l'occasion d'échanger sur les pratiques respectives (Tribunaux et Commission de Surendettement) et de présenter les évolutions techniques en termes de gestion de courriers par les Secrétariats de la Commission. Ces réunions ont permis d'aboutir également à une harmonisation sur le contenu des dossiers transmis aux greffes.

² (organisées ou participation)

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Conformément aux dispositions prévues par la loi ALLUR, la commission adresse mensuellement à la CCAPEX un fichier recensant les dossiers recevables avec la présence d'une dette locative.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux

En 2016, en lien avec la fermeture du Bureau d'Accueil et d'Information (BAI) de Granville le 30 septembre, celle du Centre de traitement du Surendettement de Cherbourg le 1^{er} septembre et l'ouverture concomitante d'un BAI dans les locaux du CCAS de Cherbourg-Octeville, plusieurs contacts ont eu lieu avec les maires et les responsables des CCAS concernés qui ont permis de mettre en place en fin d'année des actions de formation auprès des travailleurs sociaux.

Ces actions vont être poursuivies et intensifiées en 2017 au profit également des mandataires judiciaires de l'UDAF et des travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Indivision, parts dans des SCI : lorsque les débiteurs sont propriétaires en indivision ou qu'ils détiennent des parts dans une SCI, il est souvent difficile pour eux de sortir de l'indivision ou de vendre les parts, un délai pour vendre s'avère dans le cadre de la procédure inopérant et conduit à un redépôt de dossier

Les débiteurs rencontrent des difficultés pour mettre en place le plan d'apurement : difficultés pour identifier les créanciers sur les documents, absence des coordonnées de leurs correspondants.

Procédure collective et procédure de surendettement : pour les débiteurs ayant une double activité salariée et indépendante, cette dernière les rend inéligibles à la procédure de surendettement même s'ils n'ont que des dettes privées.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Malgré la recherche par la Commission de solutions pérennes, le taux de redépôts demeure élevé car les débiteurs rencontrent des difficultés à gérer leur budget et provisionner le paiement de charges non mensualisées.

Un nombre croissant de débiteurs, le plus souvent présentant des ressources élevées, jugent la capacité de remboursement retenue par la commission trop élevée ce qui conduit à des refus de plans et des contestations devant les tribunaux.

Les recommandations par la commission de la mise en place d'un suivi social et budgétaire semblent inopérantes. Il conviendrait que la commission puisse saisir elle-même le conseil départemental pour faciliter la mise en place effective des mesures d'accompagnement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

En phase amiable, l'absence de réponse d'un créancier significatif en dépit de relances conduit encore trop souvent à un constat d'échec.

Certains créanciers n'informent pas systématiquement leurs chargés de recouvrement de la recevabilité des dossiers ce qui nuit au bon déroulement de la procédure.


Saint-Lô, le 8 février 2017

Le Secrétaire de la Commission



Charles HENNEQUIN
Directeur Départemental de la Banque de France

Le Président de la Commission



Jacques WITKOWSKI
Préfet de la Manche

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1712	1871	-8,5
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	198	179	
• dont proportion de redépôts	48,89%	49,40%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	9,23%	5,41%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1646	1833	-10,2
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1511	1701	-11,17
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	171	158	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49,83%	50,15%	
Dossiers irrecevables (A)	167	145	15,17
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1544	1733	-10,91
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	706	710	-0,56
• vers une procédure de réaménagement de dettes	838	1023	-18,08
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	682	722	-5,54
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	678	719	-5,7
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	4	3	33,33
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	834	1095	-23,84
Plans conventionnels conclus	207	280	-26,07
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	154	209	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	25	33	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	94	107	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	48	53	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	627	815	-23,07

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	627	815	-23,07
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	26	26	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	22	17	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	17	9	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	404	518	-22,01
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	143	231	-38,1
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	132	152	-13,16
Autres sorties (E)	38	30	26,67
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1853	2144	-13,57
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	1	5	-80
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	935	1031	-9,31

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,66%	10,42%	10,87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	37,13%	38,77%	36,05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11,17%	11,48%	10,74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12,03%	11,55%	12,26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	21,80%	23,76%	25,56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6,21%	4,02%	4,52%
Taux de solutions pérennes	87,07%	83,95%	82,04%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2016 – données de la Commission de la Manche

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	43167,19	1352	5852	77,49%	31928,39	89,54%	4,33
Dettes immobilières	18245,04	194	380	32,75%	94046,58	12,85%	1,96
Dettes à la consommation	23829,07	1198	4332	42,78%	19890,71	79,34%	3,62
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1093,08	903	1140	1,96%	1210,49	59,80%	1,26
Dettes de charges courantes	5862,56	1244	5536	10,52%	4712,67	82,38%	4,45
Autres dettes	6675,75	919	2238	11,98%	7264,14	60,86%	2,44
Endettement global	55705,50	1510	13626	100,00%	36891,06	100,00%	9,02

Année 2016 – données de la région Normandie

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	366562,11	10940	50522	75,91%	33506,59	88,81%	4,62
Dettes immobilières	163238,44	1569	3253	33,81%	104039,80	12,74%	2,07
Dettes à la consommation	194956,44	9789	38812	40,37%	19915,87	79,47%	3,96
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	8367,22	6709	8457	1,73%	1247,16	54,47%	1,26
Dettes de charges courantes	63583,17	10199	44608	13,17%	6234,26	82,80%	4,37
Autres dettes	52732,78	7283	16903	10,92%	7240,53	59,12%	2,32
Endettement global	482878,05	12318	112033	100,00%	39201,01	100,00%	9,10